

FOI ET CONSTITUTION
QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE
RAPPORT DE LA SECTION IV
« LE CULTE ET L'UNITÉ DE L'ÉGLISE DU CHRIST »
MONTRÉAL - 1963

NATURE DU CULTE CHRÉTIEN

105. Nous croyons que le culte chrétien convient profondément à la vie de l'homme dans l'époque actuelle. Pourtant, nous constatons en même temps que les formes et le langage liturgique des Églises, de même que la prédication, doivent être partout transformés. Sous les deux rapports, nous qui sommes rassemblés ici et qui venons de toutes les régions du monde et pratiquement de toutes les traditions dominantes de l'Église, nous sommes parvenus à ce qui nous semble un remarquable accord. Nous avons constaté une identité de vue considérable sur ce qui constitue le culte chrétien et la valeur des traits caractéristiques sur lesquels nos traditions liturgiques respectives mettent l'accent. Nous aussi avons dû reconnaître que ces traditions liturgiques ne sont plus adaptées à la mission actuelle de l'Église. Donner le détail de ce consentement général dépasserait les limites de ce rapport. Toutefois, nous pensons pouvoir indiquer une certaine direction dans laquelle l'Esprit semble conduire les Églises aujourd'hui.

106. Parmi les nombreuses bénédictions récentes du mouvement œcuménique, il en est une qui a une importance décisive pour la mission commune des Églises à notre époque. C'est la « redécouverte » du culte chrétien sous le double aspect du « service » envers Dieu et envers le monde, qu'exprime le terme biblique de *leitourgia* et qui est l'acte central et déterminant de la vie de l'Église. La preuve la plus claire en est le travail théologique commun qui s'est fait depuis la dernière conférence de Foi et Constitution (Lund 1952), l'expansion du mouvement liturgique dans pratiquement toutes les traditions chrétiennes et la reconnaissance commune d'un lien essentiel entre le culte de l'Église et sa responsabilité missionnaire. Ces constatations sont réconfortantes, à une époque où les chrétiens sont peut-être plus conscients du détachement tragique du monde à l'égard de l'Église. Dieu nous appelle simplement à redécouvrir ensemble la joie, la profondeur et la puissance du culte chrétien.

107. Il est temps de vouer à cette redécouverte une sérieuse attention dans toutes nos Églises. L'étude du culte a souvent été considérée comme l'une des spécialités de la conversation œcuménique. Elle a souvent été guidée par des arguments théologiques étrangers à la vie réelle de prière de l'Église. Mais si la théologie doit refléter toute la foi de l'Église si, comme nous le croyons, c'est dans la *leitourgia* que l'Église trouvera l'accomplissement de sa vie, il est essentiel que nous laissions cette *leitourgia* nous parler son propre langage. Il importe grandement que nous sondions ses formes et ses structures, son langage et son esprit, dans l'espoir que cette méthode jettera une nouvelle lumière sur les diverses positions et affirmations, leur conférera peut-être une nouvelle signification et ouvrira de nouvelles issues au dialogue œcuménique. C'est là certainement l'une des tâches primordiales des Églises, dans les décennies à venir.

108. Bien qu'il ne nous soit pas possible d'énumérer les aspects variés du culte que nous avons abordés, et sur lesquels nous nous sommes trouvés fondamentalement d'accord, nous tenons à noter les certitudes suivantes :

- a) Dans le culte chrétien, Dieu vient à nous en Christ par le Saint-Esprit, nous maintient par sa grâce, nous fait entrer en communion avec lui et les uns avec les autres et nous permet de le servir dans le monde. Dans le culte, nous allons à Dieu en Christ, l'unique adorateur qui, par son incarnation, sa vie de serviteur, son obéissance jusqu'à la mort, sa résurrection et son ascension, nous a rendus participants de son culte d'adoration. En lui, vrai Dieu, nous avons accès au Père ; en lui, vrai homme, nous sommes rétablis dans notre vraie nature d'adorateurs de Dieu. Le culte chrétien est donc un service rendu à Dieu le Père par des hommes rachetés par son Fils et qui reçoivent constamment une vie nouvelle par la puissance du Saint-Esprit.
- b) Le culte chrétien, comme participation à l'offrande de soi accomplie par le Christ, est un acte constitutif de la communauté chrétienne, davantage, un acte qui se déroule dans le cadre de l'Église tout entière représentant l'Église une et catholique. La division entre les Églises, l'incompréhension entre les personnes, les divisions sociales dues à des différences de classe, de race ou de nation, sont contraires à la vraie nature du culte parce qu'elles représentent un échec dans l'accomplissement du ministère commun de réconciliation auquel nous sommes tous appelés en Christ.
- c) Dans la prédication, le culte chrétien est fondé sur le commandement de Jésus-Christ et sur sa promesse, que lui-même sera présent parmi ceux qui l'écouteront et qu'il fera agir en eux sa Parole. Dans toute la chrétienté, le souci de la liturgie implique directement la prédication fondée sur l'Écriture Sainte. Aussi, le devoir du prédicateur est de proclamer la Parole prophétique et apostolique, telle qu'elle se présente dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et d'interpréter pour aujourd'hui la Parole de jugement et de Miséricorde de Dieu.
- d) C'est notre participation au culte du peuple chrétien qui, grâce à la Parole et au sacrement, rend possible notre ministère dans des groupes plus restreints et, fortifie notre vie de prière personnelle. Le peuple de Dieu, quand il s'astreint à une discipline de prière journalière dans l'intimité, dans les familles ou dans des groupes, renforce tout le culte paroissial. Le culte public de la paroisse et le culte privé des personnes, des familles et des groupes dépendent donc l'un de l'autre et sont des parties nécessaires du ministère total du peuple chrétien.
- e) Le culte chrétien est l'acte par lequel l'Église affirme son identité avec la création tout entière et l'offre à Dieu dans le service. En même temps, c'est un acte dans lequel toute présomption de ce monde à se suffire à lui-même, est réduite au néant et dans lequel toutes choses sont renouvelées.
- f) Le culte chrétien, énoncé dans le baptême et célébré dans l'Eucharistie, est fondé et centré sur le ministère historique, sur la mort et la résurrection de Jésus-Christ et sur le ministère qu'il continue d'exercer dans sa gloire. Ce culte comporte toujours la réunion du peuple chrétien, la prédication de la parole de Dieu, la participation à l'offrande du Christ, l'intercession pour tous les hommes et l'action de grâces dans la joie.
- g) Le culte chrétien est en même temps mémorial et communion et attente. Il indique, au-delà de l'heure actuelle, les tâches que nous avons à assumer comme témoins du Christ, en nous unissant au ministère du Christ pour le monde dans l'attente de

l'accomplissement du royaume de Dieu, car de ce côté du royaume, tous nos actes au sein de l'Église ne sont que des préfigurations partielles de la gloire à venir.

109. En vertu de ce consentement général, nous recommandons vivement à l'attention des Églises, le rapport de la commission théologique sur le culte (Foi et Constitution Document, n° 39, Genève 1963) qui a été préparé pour la conférence de Montréal et en particulier les thèses sur la signification du culte, préparées par les sections de l'Europe et de l'Asie orientale.

LE BAPTÈME ET L'EUCHARISTIE

110. Nous avons aussi remarqué qu'un accord général se faisait en ce qui concerne les deux grands sacrements qui prennent place dans la plupart de nos traditions cultuelles. C'est avec plaisir que nous reconnaissons que ceux qui n'observent pas ces rites participent à l'expérience spirituelle de la vie en Christ.

Le baptême

111. Le livre « One Lord, one Baptism » a montré à quel point les Églises s'accordaient au sujet du baptême. Ce livre insiste sur le baptême de Jésus (Mc 10,38). Le baptême de Jésus est marqué d'abord par le fait qu'il se considère solidaire des pécheurs lorsqu'il est baptisé dans Jourdain et qu'il continue dans sa vocation de serviteur souffrant par la passion, la mort et la résurrection. L'esprit qui est venu sur Jésus, vient aussi sur l'Église qu'il unit au Christ dans la mort et la résurrection par l'action du baptême. C'est la participation au Christ qui est la signification centrale du baptême. Bien qu'il subsiste une différence entre ceux qui pratiquent le pédobaptisme et ceux qui pratiquent le baptême des croyants, tous considèrent cependant qu'une décision personnelle est nécessaire pour participer pleinement au Corps du Christ. Pour tous, le baptême se rapporte non seulement à l'individu, mais à l'Église ; il n'est pas seulement une expérience temporaire, mais une croissance en Christ qui dure toute une vie. Ceux qui ont été élevés à une vie nouvelle en Christ par le Saint-Esprit sont conduits du baptême à la confirmation (ou à son équivalent) et à la communion. La vie est nécessairement un combat constant mais aussi une expérience constante de la grâce. Dans la foi et l'obéissance, le baptisé vit pour l'amour du Christ, de son Église, et du monde que le Christ aime.

112. Nous sommes tombés d'accord qu'un service baptême devrait normalement comprendre :

- a) la reconnaissance que Dieu prend l'initiative de notre salut, qu'il nous est toujours fidèle, et que nous dépendons totalement de sa grâce ;
- b) une déclaration du pardon des péchés en Christ et par le Christ ;
- c) une invocation du Saint-Esprit ;
- d) la renonciation au mal ;
- e) une profession de foi en Christ ;
- f) une déclaration que la personne baptisée est un enfant de Dieu et un membre du Corps du Christ, par quoi il devient un témoin de l'Évangile.

Ces éléments précéderont ou suivront le baptême d'eau au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

113. Nous faisons aux Églises quelques recommandations pratiques :

a) Le baptême n'est pas seulement une affaire individuelle, il est intimement lié à la célébration du culte communautaire de l'Église. Il devrait normalement être administré pendant un service public au cours duquel les membres de la communauté pourraient se rappeler leur propre baptême et accueillir dans leur communion les baptisés qu'ils devront affirmer dans leur foi chrétienne.

b) Pour donner une plus grande importance au baptême dans la vie de la paroisse, on pourrait l'administrer à l'occasion de grandes fêtes, selon la coutume de l'Église primitive. Le choix de Pâques pour cette cérémonie mettrait l'accent sur le lien qui existe entre le baptême et le fait de mourir et de ressusciter avec le Christ.

114. Une instruction sur le sens du baptême devrait être donnée régulièrement et systématiquement à la communauté rassemblée dans le culte.

115. En plus de l'instruction sur le sens du baptême, les Églises doivent toujours rappeler à leurs membres que ce sacrement, qui unit les hommes au Christ en une communauté, annule toutes les divisions humaines fondées sur des différences de race ou de classe, dans l'Église aussi bien que le monde.

L'Eucharistie

116. Le baptême, qui n'est célébré qu'une seule fois, nous conduit à la vie d'adoration constante du « sacerdoce royal » (1 Pierre 2,9), du peuple de Dieu. Dans l'Eucharistie, ou Sainte-Cène, constamment répétée et comprenant à la fois la parole et le sacrement, nous proclamons et célébrons le mémorial des actions salvatrices de Dieu (1 Co 11,23-26). Ce que Dieu a fait dans l'incarnation, la vie, la mort, la résurrection et l'ascension du Christ, il ne le refait pas. Les évènements sont uniques ; ils ne peuvent pas être répétés ni prolongés. Cependant, ce mémorial ne nous rappelle pas seulement des événements passés. Dieu nous les rend présents par le Saint-Esprit qui prend de ce qui est au Christ et nous l'annonce, nous appelant ainsi à la communion en Jésus-Christ (1 Co 1,9).

117. Malgré de nombreux désaccords au sujet de la Sainte-Cène, et le désir manifesté par quelques-uns d'une déclaration plus complète, nous sommes du moins conduits à cet accord : la Sainte-Cène, don de Dieu à son Église, est un sacrement de la présence du Christ crucifié et glorifié jusqu'à ce qu'il revienne, et un moyen par lequel le sacrifice de la croix que nous proclamons agit dans l'Église. Dans la Sainte-Cène, les membres du Corps du Christ sont affermis dans leur unité avec leur Chef et Sauveur qui s'est offert sur la croix ; par lui, avec lui et en lui, qui est notre grand-prêtre et notre intercesseur, nous offrons au Père, dans la puissance du Saint-Esprit, notre louange, notre action grâce et notre intercession. Nous nous offrons avec des cœurs contrits en sacrifice vivant et saint, un sacrifice qui doit s'exprimer dans nos vies quotidiennes. Ainsi, unis à notre Seigneur et à l'Église triomphante et en communion avec l'Église universelle sur la terre, nous sommes renouvelés dans l'Alliance scellée par le sang du Christ. Dans la Cène nous préfigurons le banquet des noces de l'Agneau dans le royaume de Dieu.

118. Une liturgie de Sainte-Cène comprend généralement :

a) un service de la parole, comprenant :

i. la lecture et la prédication de la parole ;

ii. une prière d'intercession pour toute l'Église et pour le monde ;

b) un service du sacrement, dont la forme est déterminée par le comportement de notre Seigneur lors de l'institution de la Cène comprenant :

- i. l'acte de prendre le pain et le vin dont Dieu se servira pendant la célébration ;
- ii. une bénédiction de Dieu pour la création et la rédemption ; une invocation du Saint-Esprit ou toute autre référence au Saint-Esprit ; les paroles d'institution, avant, pendant ou après la prière d'action de grâce et la prière du Seigneur ;
- iii. la fraction du pain ;
- iv. la distribution du pain et du vin.

Cette liste d'éléments liturgiques n'est pas destinée à exclure du service de nombreux autres éléments théologiques importants, tels que l'expression de la contrition, la déclaration du pardon des péchés, l'affirmation de la communion des saints, l'annonce de la venue du Seigneur et la consécration des fidèles à Dieu.

Nous pensons que la personne qui préside doit être dûment mandatée par son Église.

119. Nous recommandons aux Églises d'envisager sérieusement s'il convient d'adopter d'une façon plus générale certains usages que le mouvement de renouveau liturgique a remis en honneur :

- a) la célébration fréquente de la communion ;
- b) la participation plus active des laïcs à la liturgie ;
- c) l'usage d'un pain entier et d'une coupe commune ;
- d) la participation à la communion de toute l'assemblée comme pratique normale chaque fois que l'eucharistie est célébrée ;
- e) la mise en valeur du dimanche et des grandes fêtes chrétiennes.

120. Nous rappelons la recommandation que nous avons faite d'étudier à nouveau le problème de l'inter communion, et nous prenons acte de l'approbation que nous avons donnée aux principes contenus dans le document rédigé par notre section pour régler l'ordre des services de communion dans les rencontres œcuméniques ; ce document sera soumis, par l'entremise de la Conférence, au Comité central du Conseil œcuménique¹.

LE CULTE CHRÉTIEN DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

121. Dans son culte l'Église se réjouit de ce que Dieu est à la fois le Seigneur de l'Église et le Seigneur du monde. L'Église doit être dans le monde, mais elle ne doit pas être du monde. Dans le culte, les chrétiens acceptent le monde comme le lieu de leur obéissance à Dieu. Ils le font dans la force d'une vie renouvelée en Christ.

122. Le culte des Églises se célèbre aujourd'hui dans un monde fier de ses succès techniques, mais profondément troublé. Sous des formes permanentes et sous des formes nouvelles, notre monde se montre opposé ou indifférent au culte chrétien, insensible à la bonne nouvelle de Jésus Christ. Parfois inconscient, plein d'apparent dédain à l'égard de la transcendance de la destinée humaine, le monde moderne semble s'accommoder de l'absurde, quand les soucis journaliers s'effacent ou que la sécurité matérielle fait défaut.

123. Dans ces circonstances le culte des Églises exige un examen approfondi. Les Églises doivent se demander si la langue liturgique, les images et les symboles dont elles se servent sont intelligibles à l'homme d'aujourd'hui, et si la prédication sait éclairer l'héritage du christianisme dans un langage qui lui soit accessible. L'interprète du christianisme devrait, pensons-nous, pouvoir exprimer en langage contemporain les

trésors de la liturgie. La liturgie emploie la langue de la Bible, dont la conception du monde diffère de la nôtre, mais les symboles et les images de la langue biblique ne se rapportent pas principalement à l'univers, mais à l'homme dans ses rapports avec Dieu. Ils n'ont pas perdu leur pouvoir médiateur qu'une prédication intelligente saura utiliser pour découvrir la réalité manifestée par les symboles. L'actualisation des symboles bibliques fait partie du témoignage que les Églises doivent rendre aujourd'hui.

124. Les Églises devraient examiner avec plus d'attente en quoi l'art (musique, peinture, architecture, etc.), et surtout l'art contemporain, peut aider l'homme d'aujourd'hui à comprendre le culte et la proclamation de l'Évangile. Il faudrait examiner en particulier dans quelle mesure l'architecture peut favoriser ou, au contraire, empêcher la communication de la foi.

LE CULTE, LA MISSION ET L'INDIGÉNISATION

125. Nous recommandons vivement aux Églises de vouer une sérieuse attention à l'exposé pénétrant sur le culte et la mission, et sur l'indigénisation qui se trouve dans le rapport de la commission théologique sur le Culte, pp. 39-46.

126. Nous sommes entièrement d'accord que la mission fait partie intégrante du culte. Nous croyons qu'il n'y a pas de culte authentique sans proclamation au monde qui est hors de l'Église et rappel aux fidèles dans l'Église de « la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne ». De plus, nous croyons que la *leitourgia* de l'Église, dans sa totalité, est cette proclamation, en joyeuse réponse à la rédemption par Christ, et cela non seulement dans le sanctuaire, mais aussi dans la vie courante du monde.

127. Notre accord est également très général quant à la nécessité de présenter l'Évangile sous une forme et de le proclamer en un langage qui soit accessible à ceux à qui il s'adresse. Cette présentation de l'Évangile peut se faire par la prédication, en temps opportun, de la Parole, par la liturgie et le rite ou par le « sacrifice vivant » de vies chrétiennes. Le culte ne se limite pas forcément à des formes fixes. Quand un homme a une foi vivante en Dieu, il devrait être encouragé à l'exprimer spontanément dans la louange et l'action de grâces.

128. Comme la foi trouve ses propres expressions dans le culte, la mission de l'Église implique une indigénisation, c'est-à-dire un processus d'enracinement dans la culture d'un peuple. Cela se fait normalement et sans heurt là où la foi et le culte atteignent la maturité et la vitalité nécessaires à l'appropriation et à la conversion des formes culturelles courantes pour le service du Christ. Ainsi, le culte chrétien ne s'enracine pas seulement dans la culture indigène, mais la convertit au Christ et participe ainsi à la réconciliation de toute la création avec Dieu. Nous ne devons pas être préoccupés à tel point d'adapter le culte à la culture locale, que nous oublions que cette culture elle-même doit être transformée. À notre sens, l'indigénisation du culte chrétien, requise en tout lieu et en tout temps, est l'offrande de l'ordre créée, rendu à Dieu, mais converti et transfiguré par le Christ rédempteur.

SERVICES EUCHARISTIQUES AUX RENCONTRES OECUMÉNIQUES

129. Comme mentionné dans le rapport de la Section IV, de la Conférence de Montréal, il avait été demandé à la Conférence de faire parvenir au Comité Central du C.O.E. quelques observations sur ce sujet et d'y inclure, si possible, des recommandations qui aillent au-delà des données auxquelles était parvenue la Conférence de Lund en 1952. Le document

qui suit a été préparé d'abord par la sous-section intitulée « Communion totale, communion ouverte, intercommunion » ; discuté et approuvé par l'ensemble de la Section IV, il fut discuté et approuvé à nouveau par l'ensemble de la Conférence (une motion pour supprimer la troisième recommandation ayant été rejetée par 118 voix contre 51) ; discuté pour la dernière fois après un léger amendement, il fut approuvé par le Comité Central du C.O.E. lors de sa session du mois d'août 1963 à Rochester, New York, U.S.A.

130. Pour éviter tout malentendu, il a été jugé préférable de ne publier que la version définitive, telle qu'elle a été approuvée à la rencontre de Rochester, étant donné que c'est cette version qui sera communiquée aux Églises.

131 et 132. *Résolution :*

« Le Comité Central, ayant pris connaissance de l'introduction et des recommandations concernant les services eucharistiques aux rencontres œcuméniques présentées par la Quatrième Conférence de Foi et Constitution à Montréal, adopte les recommandations contenues dans le document suivant et transmet celui-ci dans son ensemble aux Églises membres ».

133. La section a pris acte de l'opinion de l'Assemblée de la Nouvelle-Delhi qui a estimé qu'il était nécessaire de reprendre l'étude des recommandations de Lund au sujet des services eucharistiques aux rencontres œcuméniques ». Elle est d'accord pour penser que cette révision est exigée par l'évolution qui s'est dessinée depuis 1952 et par les circonstances présentes au sein du Conseil œcuménique et dans le mouvement œcuménique en général.

134. L'expérience de l'unité entre les Églises rassemblées dans le Conseil œcuménique s'est approfondie et continue à approfondir. En fait, nous croyons que la réalité, la signification et les conséquences qui découlent de notre *KOINONIA* au sein des Conseils d'Églises en général et dans le Conseil œcuménique en particulier, exigent impérieusement la reprise de cette étude. Mais il convient de noter, d'une part, que le nombre des Églises membres qui éprouvent de la difficulté à accepter l'intercommunion entre Églises séparées, comme un procédé satisfaisant ou comme une notion correcte, s'est fortement accru ; et, d'autre part, dans certains milieux, tels celui de la jeunesse, bien que le mouvement ne se limite pas à elle, il s'est manifesté une impatience croissante à l'égard de certaines attitudes traditionnelles et de certaines hésitations en la matière. Il est regrettable que beaucoup d'Églises ne semblent pas avoir réagi à la demande venue de Lund en faisant savoir qu'elles étaient sensibles aux différences en matière de théologie et de pratique de l'eucharistie, ainsi qu'aux problèmes nouveaux qui découlaient sur ce point de leur participation au C.O.E. Les Églises se doivent de mettre leur théologie et leur discipline en rapport avec la situation présente.

135. Un changement substantiel par rapport à l'intention exprimée dans les recommandations de Lund serait largement considéré comme une défaite œcuménique dont les conséquences seraient immenses et fâcheuses. Ce serait une trahison de la conviction de plus en plus profonde de beaucoup de membres du C.O.E., de nos Églises au niveau national et local, pour qui la « communauté devant la table sainte » est une exigence de la « communauté dans la foi chrétienne ». De plus, quelle que soit la position qu'on prenne sur l'inter-communion en général, la question se pose de savoir si les rencontres œcuméniques ne constituent pas un cas d'espèce. Dans ces rencontres, nous avons à prévoir une forme de services eucharistiques qui, tout en respectant l'enseignement des Églises et la conscience des individus, donne une pleine expression à l'unité de l'Église du Christ que nous confessons tous.

136. Chaque génération doit se documenter sur des différences qui existent dans la théologie et la pratique eucharistique et sur les modifications qui surviennent. La Commission de Foi et Constitution devrait pouvoir consacrer, au cours des années qui viennent, la même attention au sacrement de la Sainte-Cène qu'elle l'a fait à celui du baptême, dans les années passées. Cette étude exigerait une documentation sur l'enseignement et sur la pratique eucharistiques, y compris la liturgie, de chacune des Églises ; elle comporterait une étude approfondie de propositions récentes de concélébration et du repas d'agape. Nous ne nous sentons pas prêts à exprimer une opinion pour ou contre ces deux célébrations².

137. Le rapport de la Commission pour l'intercommunion, présenté à la Conférence de Lund et recommandé par elle aux Églises pour étude, expose clairement la diversité des doctrines sacramentelles qui empêche toutes les Églises de favoriser l'intercommunion. Nous sommes convaincus que ce rapport et la partie du rapport de la Conférence de Lund qui traite de l'intercommunion sont encore dignes d'attention. La persistance de la diversité de conceptions a encore été constatée dans le rapport de la section Unité, à l'Assemblée de la Nouvelle-Delhi.

138. Certains chrétiens croient que le degré de communion ecclésiale que nous avons dans le corps du Christ, par le baptême et par notre foi fondamentale, bien que nous soyons encore séparés sur certains points, nous pousse impérieusement à célébrer ensemble la Sainte-Cène et à favoriser l'intercommunion entre les Églises. C'est le Christ, présent dans l'eucharistie, qui invite tous les chrétiens à sa table : cette invitation directe du Christ ne peut être contrecarrée par la discipline ecclésiastique. Dans la communion à la même table sainte, les chrétiens divisés sont engagés à manière décisive à manifester leur unité totale, visible et organique.

139. Certains chrétiens croient que le degré de communion eucharistique, étant l'expression d'une acceptation totale du Christ, implique l'unité entière dans la plénitude de sa vérité ; de sorte qu'il ne peut y avoir « intercommunion » entre chrétiens par ailleurs séparés ; que la communion dans les sacrements implique par conséquent une forme de doctrine et de ministère qui est indivisible ; et que l'» intercommunion » ne peut prévaloir sur l'union dans la foi que nous est encore en train de chercher.

140. Entre ces deux façons de voir, il y en a d'autres : les unes plus proches d'un de ces points de vue, les autres de l'autre. Mais la différence tranchée dans les convictions, qui fait apparaître deux pôles parmi les membres du Conseil œcuménique, doit être constatée. Toutefois, comme on l'a dit à l'Assemblée de la Nouvelle- Delhi : « Il ne peut y avoir d'apaisement final pour aucune des deux positions, tant que d'autres frères, dont nous savons qu'ils sont en Christ, ne sont pas à nos côtés dans la sainte communion ».

141. En conséquence, le Comité Central du C.O.E. est d'accord pour appliquer la procédure suivante, sujette à révisions régulières, aux Assemblées et aux autres rencontres œcuméniques, toutes les fois que la chose paraîtra opportune, et de recommander cette procédure aux Églises pour qu'elles l'utilisent selon leur conscience. Le Comité Central désire par là inciter les Églises à informer de ces dispositions leurs délégués aux conférences et les encourager à collaborer chaque fois que leur conscience et la discipline de leur Église le permettent. Il est entendu que la responsabilité pour l'administration des sacrements incombe aux Églises représentées lors de ces conférences et non pas au C.O.E.

142. Il a fait les recommandations suivantes :

- a) Que soit énoncé clairement dans le programme imprimé qu'au sein de la communauté du C.O.E., il existe jusqu'à présent certaines différences en matière théologie et de pratique eucharistique, qui n'ont pas trouvé de solution.
- b) On organisera, dans le cadre de la conférence, un service de Sainte-Cène auquel tous les membres de diverses Églises seront invités à assister et à communier. Ce service aura lieu, autant que faire se pourra, sur invitation de l'une des Églises locales (après consultation des Églises locales représentées au sein C.O.E.), ou sur invitation d'un groupe d'Églises locales.
- c) On organisera dans le cadre de la conférence un service de communion selon la liturgie d'une Église qui ne peut, en conscience, inviter les membres de toutes les autres Églises présentes à recevoir la communion. Ce service devrait être annoncé par une invitation demandant à tous les membres d'y assister.
- d) Il y aura, dans le cadre de la conférence, un service de préparation à la Sainte-Cène, au cours duquel on insistera sur :
- a. le mystère du salut que la Sainte-Cène proclame,
 - b. notre besoin du Christ et de son pardon,
 - c. la douleur en face des divisions de la chrétienté et du maintien de cet état de division,
 - d. l'unité en Christ qui nous est donnée et que nous pouvons éprouver au sein du Conseil œcuménique,
 - e. notre responsabilité dans la prière, et le travail pour une manifestation plus totale de cette unité.
- e) En dehors du cadre de la conférence, on prévoira des services de communion qui permettront à chaque membre de la conférence de prendre la communion sans conflit de conscience ni infidélité à sa tradition ecclésiastique.
- f) Il est considéré comme normal qu'on organise des services pour ceux qui pratiquent la communion fréquente ou la communion quotidienne. Ces personnes seront priées de réfléchir particulièrement à l'attitude qu'elles devront adopter à l'occasion des services proposés au paragraphe b) en particulier lorsque ces services tombent sur un dimanche.
- g) Lorsque la conférence se tient en un lieu où il n'y a qu'une Église-membre et que cette Église ne peut pas accorder une invitation à tous de recevoir la communion, mais est prête à prévoir une célébration de la liturgie à laquelle les membres de la conférence sont invités à assister, cette liturgie sera célébrée le premier dimanche de la conférence ; toutefois, les autorités de la conférence seront chargées de prévoir un service pour lequel une invitation à participer et à recevoir la communion est adressée conformément aux paragraphes b) et h).
- h) Si une Assemblée, un Comité Central ou une autre conférence œcuménique se tient en un lieu où aucune Église membre n'est représentée dans la localité, on considérera comme normal que les responsables du programme, après une attentive consultation des Églises qui envoient des délégués, invite une ou plusieurs de ces Églises à prendre des dispositions pour organiser des services de Sainte-Cène, conformément aux paragraphes b) et c).

Source :

Traduction française publiée dans *Foi et Vie*, 63/1, janvier-février 1964
documentation-unitedeschretiens.fr

¹ Le texte complet de ce document, revu lors du Comité central du Conseil œcuménique des Églises à Rochester, U.S.A., en août 1963, se trouve dans ce document, numéroté de 129 à 142.

² Pour faciliter l'étude que les Églises font des problèmes soulevés elles recommandent un exposé sur l'intercommunion par frère Max Thurian (dont elles ont étudié l'avant-projet) et les questions posées aux Églises par la Consultation tenue à Bossey, en mars 1961 (*Ecumenical Review*, vol. XIII, n° 3, avril 1961).